

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juillet 2021

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil en date du 14 juin 2021.

L'an deux mille vingt-et-un, le 16 juillet à dix-huit heures, Les membres du Conseil municipal de la commune de L'Ile aux Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 12 juillet 2021 qui leur a été adressée par Philippe LE BÉRIGOT Maire.

<p>Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15</p> <p>Nombre de conseillers municipaux présents : 9 (8 au point n°1)</p> <p>Nombre de votants : 9 (8 au point n°1)</p> <p>Nombre de pouvoirs : 5 (4 au point n°1)</p> <p>Nombre de suffrages exprimés : 14 (13 au point n°1)</p>

Date de convocation : le 12 juillet 2021

Présents :

Philippe LE BÉRIGOT, Marie-Paule BELLEGO, Philippe MORVANT, Jacques BATHIAT, Olivier CARIO, Gildas POULOUIN, Alizée BURBAN, Ronan CRÉQUER, Mathilde DANIEL.

Absents:

Régis TALHOUARNE

Edouard BRUNET a donné pouvoir à Ronan CRÉQUER.

Pierre SOKOLOFF a donné pouvoir à Jacques BATHIAT.

Christophe TATTEVIN a donné pouvoir à Gildas POULOUIN.

Catherine LE ROUX a donné pouvoir à Marie-Paule BELLEGO.

Maryse COHEN a donné pouvoir à Mathilde DANIEL.

Secrétaire de séance : Marie-Paule BELLEGO

2021-05-02 – Participation communale aux travaux de l'ombrière et achat de véhicules : plan de financement et sollicitations de subventions

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'installation d'une ombrière seront réalisés par Morbihan Énergies. La commune participe aux travaux en prenant à sa charge les travaux VRD pour les aménagements de la plateforme, ainsi que la Maitrise d'œuvre de ses travaux, la borne, l'acquisition de deux véhicules et la formation des utilisateurs.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux et Maitrise d'oeuvre plateforme ombrière	119 393,60 €	Contrat Région Iles du Ponant	58 080,00 €
Véhicules	62 582,24 €	Primes État achat véhicules	8 000,00 €
Borne et identification	1 000,00 €	Région GMVA bien vivre en bretagne	14 520,00 €
Prestation formation	800,00 €	Conseil Départemental PST	64 321,54 €
		Autofinancement	38 854,30 €
TOTAL	183 775,84 €	TOTAL	183 775,84 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les différentes subventions.

2021-05-03 – Plateforme ombrière : attribution et autorisation de signer les marchés

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a procédé à une consultation pour les travaux VRD pour les aménagements d'une plateforme permettant la construction d'une ombrière qui a été lancée sous forme de procédure adaptée le 14 juin 2021 ;

L'avis public d'appel à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales « Ouest France » le 14 juin 2021 et mis en ligne sur le site de Mégalis Bretagne ;

A l'issue de la consultation, 2 plis ont été reçus dans le délai prescrit soit pour le 6 juillet 2021 à 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu en Mairie de l'Île aux Moines le 6 juillet à 12h05 ;

L'attribution a eu lieu en Mairie le 12 juillet 2021 à 12h00 suite à l'analyse des offres faite par Monsieur Franck LE GAVRE maître d'œuvre en charge de l'opération ;

L'entreprise qui a été retenue est la suivante :

Lots	Entreprises	Total en € HT
Lot unique: Terrassements-Voirie-Revêtements de sols-Réseaux eaux pluviales, aménagements paysagers	SAS EUROVIA BRETAGNE	109 893.60 €
TOTAL		109 893.60 €

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative aux marchés publics,

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-21 ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise ayant présenté l'offre la mieux disante, pour un montant global de 109 893.60 € HT (soit 131 872.32 € TTC) et tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

2021-05-04 – Acquisition de terrains pour accès au cimetière

Monsieur le Maire explique que les tentatives de réalisation de l'achat par la Mairie des terrains contigus au local technique de la rue de Beg Moussir et à l'extension du cimetière entamées il y a plus de cinq ans ont abouti à la reconstitution de la liste des héritiers et à l'obtention de leur accord.

Les deux terrains cadastrés AB 586 et AB 587 ont une surface globale de 937 m² et la proposition d'acquisition au prix de 25 000 euros a été acceptée par les héritiers.

La signature de la promesse de vente est prévue le 21 juillet.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2241-1 et L.2122-21 ;

VU le Code de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1111-1 et L.1212 ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

APPROUVE l'acquisition des parcelles citées au prix de 25 000 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte notarié dont le coût sera supporté par la commune.

2021-05-05 – Golfe du Morbihan Vannes Agglomération : cession de terrains restant à commercialiser en Zone d'Activité Économique (ZAE)

Suite à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la compétence « zones d'activité économique » (ZAE) a été transférée aux communautés de communes et d'agglomérations à compter du 1^{er} janvier 2017.

A ce titre, le conseil communautaire de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération (GMVA) avait acté, par délibération du 9 novembre 2017, le transfert « au fil de l'eau » des parcelles commercialisables. Ce principe avait été validé par le conseil municipal lors de sa séance du 18 décembre 2017.

Ainsi, depuis 2017, certains terrains à bâtir ont été vendus à GMVA au fur et à mesure en fonction des projets à réaliser (au gré et à la valeur des promesses de vente).

Par délibération du 13 février 2020, le conseil communautaire a dressé le bilan de la commercialisation opérée depuis novembre 2017 et de l'état du stock restant. Afin de permettre à l'agglomération d'exercer pleinement sa compétence « Développement économique » sur les parcs d'activités du territoire, le conseil communautaire a acté le principe d'un rachat du stock de terrains restant aux communes sur les parcs d'activités. Il a alors été acté que ce rachat global soit réalisé sur deux années à compter de l'exercice budgétaire 2020.

Il convient désormais d'accepter la cession à GMVA de l'ensemble des terrains restant à commercialiser sur les parcs d'activités de la commune, aux prix fixés dans le tableau ci-dessous.

Le montant total du foncier à céder s'élève à 170 465,77 € (valeur vénale des terrains).

En accord avec GMVA, il est proposé de déduire du prix de vente du foncier le montant relatif au solde des marchés existants à la date du transfert de compétences, correspondant aux travaux restant à effectuer sur le parc d'activités du Grégan, soit une déduction d'un montant de 100 074,00 €. Le prix de cession définitif sera donc de 70 391,77 €.

Zone artisanale du Grégan			
Parcelles à céder	Surfaces (m ²)	Prix cession (HT/m ²)	Total (€)
C 941	365	68.27 €	24 918.55
C 946	410	64.80 €	26 568.00
C 949	100	85.75 €	8 575.00
C 950	135	85.75 €	11 576.25
C 943	276	78.46 €	21 654.96

C 944	313	73.52 €	23 011.76
C 952	411	64.73 €	26 604.03
C 956	437	63.06 €	27 557.22
	2 447		
		TOTAL	170 465.77
		Déduction solde travaux	-100 074.00 €
		Total cessions	70 391.77 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis des domaines réputé favorable en l'absence de réponse dans le délai d'un mois,

VU la délibération du conseil communautaire du 13 février 2020 portant acquisition du stock de foncier restant aux communes,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

ACCEPTE de céder à Golfe du Morbihan-Vannes agglomération les terrains restant à commercialiser situés en Zone d'Activité Economiques (ZAE) aux prix fixés dans le tableau ci-dessus;

ACTE que le montant relatif au solde des marchés existants à la date du transfert de compétences, correspondant aux travaux restant à effectuer sur le parc d'activités du Grégan, sera déduit du prix de vente du foncier ;

ACTE qu'un notaire sera chargé de la rédaction de l'acte authentique dont les frais seront à la charge de Golfe Morbihan ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2021-05-06 – Bretagne Sud Habitat : convention de gestion pour la résidence du Vieux Moulin

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de Gestion avec Bretagne sud habitat a été signée le 1^{er} août 2018 et arrive à échéance au 1^{er} août 2021.

Les missions du mandataire concernent la gestion locative, la gestion immobilière, la gestion financière.

Monsieur le Maire fait lecture du projet de convention au Conseil municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention transmis par Bretagne Sud Habitat ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention pour une durée de 3 ans renouvelable deux fois par reconduction expresse.

La séance est levée à 18h48.

ILE AUX MOINES, le 19 Juillet 2021
Le Maire, Philippe LE BÉRIGOT.

